MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

CERTIFICAT « QUALIOPI »
délivré à

Nom ou raison sociale : **Auto école DE L'AVENIR**

N° d'agrément : **E 11 059 21460**
N° de déclaration d'activité : **32 59 110 09659**

Adresse : **22, rue des 7 ponts**

Code postal : **59100** Ville : **ROUBAIX**

Catégorie d'action concernée par la présente certification : action de formation mentionnée au 1er alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.
Nom de l'instance de labellisation : ministère de l'intérieur

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du **07/12/2022 au 07/12/2025** sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label».

Fait à Lille , le 07/12/2022

Le préfet de département
ou son représentant

Le chef du service sécurité, risques et crises

Maxence TERNOY